

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 FÉVRIER 1904

COMPTÉ RENDU

DE L'ANNÉE 1903

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

—
1904

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

EN 1875

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

AVIS IMPORTANTS

La Société générale pour le patronage des libérés étant reconnue d'utilité publique, par décret du 4 novembre 1875, a qualité pour recevoir tous dons et legs.

Afin de guider les personnes qui désireraient faire bénéficier notre Société de leurs libéralités, nous donnons ci-dessous la formule dans laquelle elles peuvent le faire :

Je donne ou je lègue à la Société générale pour le patronage des libérés, dont le siège est à Paris, une somme de, nette des droits d'enregistrement et de mutation.

Les dons en nature, tels que vêtements, linge, chaussures, etc., neufs ou hors d'usage, pour hommes ou pour femmes, sont reçus avec reconnaissance au siège de la Société, 174, rue de l'Université.

13207
F9C425

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 FÉVRIER 1904



COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1903

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

1904

FONDATEUR.

M. DE LAMARQUE, Ex-chef de bureau à l'Administration pénitentiaire.

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ :

M. Léon LEFÈBRE, membre de l'Institut, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Finances.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PRÉSIDENT :

M. BÉRENGER, sénateur, ancien vice-président du Sénat, membre de l'Institut, membre du Conseil supérieur des prisons.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. GOMOT, ancien ministre de l'agriculture, sénateur.
ALBERT RIVIÈRE, ancien magistrat, secrétaire général de la Société générale des prisons.

SECRETARE-GÉNÉRAL :

M. P. DE BOUTAREL, publiciste, chargé de la publication du compte rendu in-extenso des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.

TRÉSORIER :

M. ROUS, sous-chef de bureau en retraite au ministère de la Guerre.

MEMBRES DU CONSEIL :

MM. CLAIRIN, avocat, ancien conseiller municipal.
DEMARTIAL, conseiller à la Cour de Cassation.
MAURICE FAURE, sénateur.
GARÇON, professeur à la Faculté de Droit.
LEPOITTEVIN, professeur à la Faculté de Droit.
LORTAT-JACOB, avoué honoraire.
MADRE, premier président honoraire.
EDOUARD MILLAUD, ancien ministre des travaux publics, membre du Conseil supérieur des prisons, sénateur.
D^r MOTET, membre de l'Académie de médecine.
JOSEPH REYNAUD, conseiller d'Etat, membre du Conseil supérieur des prisons.

Dames patronnesses :

M^{mes} AUDIN DU MÉNIL, rue Denfert-Rochereau, 54.
BOBIERRE DE VALLIÈRE (Alfred), rue Las-Cases, 15.
DUPUY, inspectrice générale des prisons, rue Poisson, 10.
GRANDMANGE, rue de Furstemberg, 6.

Bureau central, rue de l'Université, 174.

Chef de bureau : M. PERRIN.

Asile des femmes, rue de Lourmel, 49.

Directrice : M^{me} JEAUCOUR.

Directeur de l'atelier de brochage : M. SÉGUY.

Asile des hommes, rue des Cévennes, 25.

Fondation LAUBESPIN.

Directeur : M. LASENNE.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

Assemblée Générale du 20 Février 1904.

Présidence de M. BÉRENGER

SÉNATEUR

MEMBRE DE L'INSTITUT

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

La séance est ouverte à cinq heures.

M. le Président donne la parole à M. de Boutarel, secrétaire général de la Société, qui lit le rapport suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

Nos craintes de l'année dernière ne se sont qu'en partie réalisées. A l'atelier de brochage, les dépenses de 1903 ont encore excédé les recettes, mais dans une mesure bien moindre qu'en 1902. Une amélioration de 3.272 fr. 56 n'est pas insignifiante sur une perte qui s'élevait à 7.584 fr. 04. C'est ce pas en avant que nous avons eu, en fin d'exercice, à enregistrer sur ce chapitre spécial. Il est venu dégrevier d'autant notre déficit budgétaire. Vous vous rappelez qu'en décembre 1902, celui-ci atteignait le chiffre élevé de 5.355 fr. 02. Si le progrès du brochage avait été seul à le réduire, il serait encore demeuré inquiétant; mais le profit de l'atelier de ligots, et une plus stricte économie apportée dans le patronage, l'administration et les frais généraux, nous ont donné l'appoint nécessaire, non seulement pour le faire disparaître, mais même pour y substituer un excédent de recettes de 5.080 fr. 10, que notre trésorier vous proposera de porter au compte de capital, en compensation de l'insuffisance de recettes, de 1902.

A cette heureuse issue d'une campagne qui s'annonçait pleine

de difficultés, nous avons à ajouter un compte moral n'ayant pas sensiblement varié dans ses résultats utiles. En 1902, nous avions compté 3.795 patronages ; cette fois, ils n'ont pas dépassé 3.042. C'est grâce à cette différence de 753 admissions que nous avons pu réaliser une économie notable sur l'exercice précédent. En devons-nous déduire que le nombre des services rendus a beaucoup diminué ? En 1902, il était de 40 pour cent seulement du chiffre des admissions ; en 1903, sa proportion s'est élevée à plus de 50 pour cent. Comment ce résultat a-t-il pu se produire ? Par un choix plus sévère dans les assistés. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, que, par un accord intervenu entre la Préfecture de police et la Société, les vagabonds paraissant mériter l'indulgence nous sont amenés par la Sûreté, pour trouver, dans notre hospitalité, le moyen d'échapper à la vie errante et de ne pas être poursuivis. Beaucoup d'entre eux profitaient de ce biais pour reprendre aussitôt leurs habitudes. Leur séjour à l'Asile n'était, en fait, qu'un passage de quelques heures. Le repas de midi fini, ils s'évadaient sans esprit de retour ; et nous voyions ainsi s'accroître le nombre de patronages stériles dont nous vous avons souvent entretenus.

La Préfecture, avertie, s'est montrée plus vigilante ; et, les patronnés dignes d'intérêt restant à peu près stationnaires, les 753 assistés que nous avons recueillis en moins n'ont été prélevés que sur les paresseux qui nous obéraient sans aucun profit moral. Il n'y a, du reste, rien à dire contre les chiffres : les 1.575 patronages utiles de 1903 se rapprochent beaucoup des 1.619 de 1902.

Nous ne saurions voir là, pourtant, une raison suffisante de ne pas reprendre nos habitudes, maintenant que le manque de ressources est conjuré. Avec les promesses de travail qui nous sont faites pour le brochage, nous espérons, en 1904, arriver à supprimer entièrement le déficit qui s'était produit de ce côté faute d'ouvrage. Le patronage reprendra alors toute son activité ; et le moment de détresse qui nous avait effrayé, sera, au contraire, devenu, grâce aux efforts nés de la pénurie et à de bienveillantes interventions qui ne nous ont pas fait défaut, la source d'un regain de succès.

De vieille date déjà, Messieurs, vous connaissez les différents chapitres de nos opérations. Je n'ai ni à vous les rappeler, ni à vous en donner le détail pour l'exercice écoulé : vous en trouverez la statistique dans le tableau qui accompagnera le présent rapport. Ce qu'il est plus intéressant de vous signaler, c'est le bon ordre et l'ardeur au travail qui se sont manifestés, cette fois plus que jamais, dans les différents cadres du service. Vous pourrez, en comparant notre compte financier de 1903 à ceux des années précédentes, voir combien chacun, surexcité par une impérieuse obligation d'économie, s'est attaché à mettre ses dépenses en rapport avec des recettes bien moindres que dans le principe.

Ce n'est pas de la même façon que les ateliers pouvaient nous venir en aide. D'autres soins, non moins profitables, leur étaient imposés. Il fallait redoubler d'efforts pour retrouver la somme de travail d'autrefois. Notre personnel ne s'est pas laissé décourager par les difficultés d'une pareille tâche ; il les a résolues avantageusement, pas encore assez peut-être, mais l'élan est donné ; tout nous donne à penser qu'il ne se ralentira pas.

Je pourrais, sur ce point, vous convaincre par l'exposé financier des résultats déjà acquis ; mais je ne veux pas empiéter sur

le domaine de notre trésorier, qui vous fera toucher du doigt les améliorations réalisées dans le brochage et les ligots, et l'attention avec laquelle les dépenses de patronage et les frais généraux ont été surveillés.

Je me permettrai cependant, au point de vue moral, de recommander à votre attention quelque chose de vraiment encourageant, et de nature à vous faire voir que notre persévérance n'était pas sans raison d'être en ce qui concerne le brochage. Vous vous souvenez que les patronnées arrivées, dans ce genre de travail, à une habileté suffisante, sont admises au privilège de rester employées à l'atelier comme externes, en bénéficiant du réfectoire au prix convenu à forfait avec la directrice, 50 centimes par jour. Cinq patronnées ont voulu, en 1903, profiter de cet avantage. Elles sont au nombre des ouvrières libres actuellement employées au brochage et y gagnent désormais de quoi se suffire.

Cet exemple était à citer. Il ne démontre pas seulement les heureux effets de l'apprentissage dans nos ateliers ; il en ressort aussi la tendance de nos patronnées à se souvenir des bons procédés dont elles ont été l'objet, et à ne pas chercher ailleurs qu'à notre service les ressources que nous les avons mises à même de se procurer.

Il n'en faudrait pourtant pas conclure que cette préférence, nécessairement limitée à l'étendue de nos travaux, puisse être mise à profit par toutes celles de nos assistées qui sont devenues d'habiles ouvrières : c'est au dehors que la plupart d'entre elles trouvent à s'occuper lorsque leur apprentissage est terminé. Parmi ces dernières, notre compte moral de 1903 relate une proportion assez élevée, à laquelle il y aurait lieu d'ajouter, sans doute, plusieurs des patronnées qui n'étaient pas encore sorties de l'Asile en fin d'année, et dont les heureuses dispositions donnent à espérer pour l'avenir.

Quant au total des femmes assistées en 1903, il dépasse de 10 celui de 1902, 159 au lieu de 149, ce qui nous fait voir que cette partie de notre assistance est loin d'avoir périclité, en dépit d'une gêne passagère. Une sage direction de l'Asile a, du reste, contribué à ce progrès : car, pour un nombre de patronnées plus élevé, la dépense a été inférieure à celle de l'année précédente.

Nous avons à espérer, de plus, que ce bon ordre de choses sera encore amélioré prochainement par un surcroît de travail faisant disparaître le déficit de l'atelier des femmes, ou du moins le réduisant à un chiffre tout voisin de l'équilibre. Cet heureux événement sera dû à l'activité de l'un de nos administrateurs, que je ne veux pas nommer, bien qu'il ne soit pas ici, parce qu'il lira ces lignes, et que du reste il m'en voudrait de ne pas obéir au vieil adage italien : *Post factum lauda*. Cet aphorisme est à deux tranchants : il implique résignation en cas d'insuccès, aussi bien que gratitude si l'intention devient efficace. C'est à ce dernier point de vue que je veux me placer : l'effort aboutira, je n'en doute nullement ; et alors le bienfaiteur me permettra de parler, dùt-il en éprouver de l'embaras.

J'ai dit, en commençant, que l'atelier des hommes était en progrès comme celui des femmes ; son bénéfice net est, cette fois, de 1.400 fr. 15, presque le double de celui de 1902.

Quelques mots encore, Messieurs, sur notre chapitre des libérés conditionnels. Il continue sa marche ascendante : 164 demandes au lieu des 145 de l'année d'avant. Sur ces 164 demandes, 92 ont

été appuyées par la Société, au lieu de 64 ; et 49 admises par l'Administration pénitentiaire, au lieu de 36. L'essor pris par le patronage, dans cette branche de ses opérations, ne résulte-t-il pas pleinement d'une telle statistique ? Il est d'autant plus significatif que, sur les 49 libérés conditionnels confiés à nos soins, un seul restait à l'asile le 31 décembre dernier ; les 48 autres avaient trouvé du travail au dehors.

Ainsi, Messieurs, tout nous porte à ne plus douter de l'avenir. Il est juste d'ajouter que, pour nous aider à vaincre les obstacles redoutés l'an dernier, nous avons vu le total de nos quêtes et de nos subventions rester sensiblement le même. C'est à prendre en considération, car d'ordinaire, l'insuccès, même passager, n'invite pas à la persévérance. Un moment d'embarras aurait pu nous donner à craindre des défections, si nous n'avions eu affaire qu'à des adhésions tièdes, n'aimant pas les nuages à l'horizon. Par bonheur, nous comptons, parmi tous ceux qui nous viennent en aide, autant de courageux auxiliaires, ayant foi dans notre œuvre, la voulant vivace et féconde, quelles que soient les fluctuations de la fortune. C'est à leur confiance que nous devons de ne jamais être amoindris par les difficultés. A mesure qu'elles surgissent, l'Etat, les départements, la Ville de Paris, nos souscripteurs, se montrent jaloux de nous mettre à même de les traverser. Un personnel zélé, modéré en ce qui le concerne, et parcimonieux à l'excès toutes les fois que notre budget le commande, n'a pas manqué non plus, cette année, de nous prêter son appui dans des complications qui, nous l'espérons, ne se renouvelleront pas. Nous lui devons aussi nos remerciements. (*Applaudissements.*)

Après cette communication, M. Rous, trésorier de la Société, est invité, par M. le Président, à faire connaître à l'Assemblée le compte financier de 1903. Il s'exprime en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous nous étions engagés devant l'Assemblée générale du 28 février 1903, en raison du déficit de 5.355 fr. 02, qui venait d'être constaté sur l'exercice 1902, à exercer une surveillance très rigoureuse sur la marche et l'emploi de nos dépenses.

M. le Secrétaire général vient de vous faire savoir que notre attention, à cet égard, a porté ses fruits, puisque l'exercice 1903 se solde par un bénéfice de 5.080 fr. 10 ; en effet, les recettes se sont élevées à la somme de 84.980 fr. 30 et les dépenses à 79.900 fr. 20 seulement.

En comparant, article par article, les deux exercices dont il s'agit, nous allons vous expliquer en détail comment s'est produit ce résultat.

Mais, auparavant, nous croyons devoir vous signaler une modification qui a été apportée à la rubrique du premier article qui se présente à nos yeux, celui des expatriations.

Nous avons dû y faire une addition par suite de la faveur que nous ont accordée récemment les Compagnies de chemins de fer de l'Est et de Paris-Lyon-Méditerranée : un carnet estampillé par elles nous permet de délivrer, séance tenante, des billets de chemins de fer de troisième classe à ceux de nos patronnés qui désirent être rapatriés dans leurs départements ; ces patronnés versent, entre les mains du trésorier, le prix de la demi-place, et

se rendent munis du billet, sans autre formalité, à la gare de départ ; ultérieurement, les Compagnies font le recouvrement des sommes versées au trésorier. C'est la cause pour laquelle l'article des expatriations portera dorénavant le titre d'expatriations et rapatriements.

Sur cet article, nous avons une économie, indépendante de notre volonté, les clients ont fait défaut. Elle est de...	126 50
Sur l'administration (personnel, fournitures de bureau et correspondance), l'économie réalisée est de...	488 95
Sur l'Asile des femmes.....	491 10
Sur l'Asile Laubespain.....	3.930 05
Elle provient surtout de la diminution du nombre d'hommes entretenu à l'Asile.	
Sur les frais généraux (dont 1.700 francs sur l'entretien)	2.187 85
TOTAL des économies proprement dites.....	7.224 45

A cette somme, il convient d'ajouter :

Celle représentant les progrès de l'atelier de brochage dont le déficit n'est plus, cette année, que de 4.311 fr. 48, contre 7.584 fr. 04 l'année dernière.	
Différence en faveur de 1903.....	3.272 56
L'augmentation de bénéfice sur les ligots qui est passé de 769 fr. 30 à 1.400 fr. 15.....	630 85
La crainte qui avait été exprimée l'année dernière sur la prospérité des ligots a stimulé le directeur de l'Asile, M. Lasenne ; il a parcouru fréquemment les chantiers et a pu, grâce à ses explorations, faire rentrer dans les approvisionnements de gros lots de bois achetés à bon compte. Il a, d'autre part, été activement secondé par son collaborateur, M. Cornu, en ce qui concerne la confection d'une quantité de liens exceptionnellement importante. Ces deux causes réunies ont relevé, comme vous le voyez, d'une manière très sensible le bénéfice de l'atelier.	
La réunion des sommes ci-dessus énoncées forme un total de.....	11.127 86
Si, d'autre part, nous en retranchons la diminution qui s'est produite sur les subventions (bien que faible, elle doit être mentionnée).....	692 74
Il reste en faveur de 1903, une différence de.....	10.435 12
exactement égale au déficit de 1902.....	5.355 02
augmenté de l'excédent de recettes de 1903...	5.080 10
	10.435 12

Nous vous proposons de porter cet excédent au capital par compensation à la brèche qui lui a été faite, l'an dernier, pour une somme à peu près équivalente. (*Applaudissements.*)

M. le Président croit devoir insister sur les heureux résultats constatés par les rapports qui viennent d'être lus. Ils combleront en partie, dès cette année, la brèche faite au capital par le déficit

de 1902 et peuvent laisser l'espoir de son entière reconstitution au cours du présent exercice.

Ce n'est pas sans de grands efforts, dit-il, qu'ils ont été obtenus et c'est pour moi un agréable devoir de rendre hommage, après M. le Secrétaire général, à notre personnel qui, à tous les degrés, nous a très efficacement secondé dans la recherche des économies et des améliorations à introduire dans nos divers services.

La diminution des dépenses, défalcation faite de l'économie résultant pour l'Asile des hommes de la réduction réalisée sur le nombre des admissions, qui chargeait fort irrégulièrement, et sans aucun profit pour le patronage, notre effectif d'hospitalisés, a été de plus de 3.000 francs.

L'Asile des femmes y figure pour près de 500 francs, quoique le nombre des patronnées ait été supérieur à celui de l'année précédente.

Une économie égale a été réalisée sur les dépenses de personnel et de bureau.

Enfin le relevé des frais généraux atteste une diminution de plus de 2.000 francs.

D'autre part, la production de l'Asile des hommes, malgré la diminution de l'effectif, a donné un plus important bénéfice.

Je dois rapporter le mérite de ces résultats à la vigilance et au zèle de la direction des deux asiles.

M. le Trésorier et M. le Secrétaire général ont particulièrement droit à notre gratitude et à nos éloges pour l'impulsion donnée dans cette émulation commune à tous nos services. Ils n'y ont pas ménagé leurs peines et ce n'est pas sans une reconnaissante émotion que je vous signale le sacrifice spontané fait par notre excellent secrétaire général d'une partie des avantages attachés à la modeste indemnité attribuée à ses inappréciables services.

Je ne dois pas oublier non plus, dans mes remerciements, nos dames quêteuses dont la mission est rendue de jour en jour plus difficile par le nombre toujours croissant des œuvres de charité qui sollicitent la bienfaisance privée et dont l'activité parvient à maintenir à peu près égal le chiffre de nos recettes.

Enfin, vous voudrez bien vous joindre à moi pour renouveler à l'Etat, aux départements et à nos habituels souscripteurs, l'expression de notre gratitude pour leur fidèle assistance. (*Applaudissements.*)

Bien que notablement réduit cette année, notre budget des dépenses a encore atteint 84.910 francs, au lieu de 91.300 francs. C'est un chiffre qui peut paraître encore considérable. Mais si vous voulez bien en déduire le chiffre du produit du travail, qui est d'environ 38.000, il se trouve réduit à 42.000 francs, ce qui, comparé au nombre total des libérés assistés, donne une dépense par tête de 13 fr. 60 qui n'a, assurément, rien d'exagéré.

Encore faudrait-il, pour être tout à fait exact, distinguer entre les hommes et les femmes secourus.

Pour les hommes, dont la moyenne de séjour à l'Asile est de dix à douze jours, la dépense effective tombe à 7 francs. Elle est assurément beaucoup plus considérable pour les femmes, mais il doit être observé que, pour ces dernières qui nous arrivent le plus souvent dans un état d'incapacité absolue de se livrer à aucun travail sérieux, nous les conservons jusqu'à six mois pour leur enseigner le métier relativement rémunérateur de brocheuse, grâce auquel elles peuvent, avec de la conduite, se suffire à la sortie de notre maison. Un pareil résultat vaut bien quelques sa-

crifices. Toutes, sans doute, ne savent pas profiter de l'avantage qui leur est ainsi offert. Celles que la paresse et la débauche ont conduites à la prison, retournent, hélas! trop fréquemment à leurs vices et nous quittent avant de connaître le métier qu'elles pourraient apprendre, mais il est consolant de voir qu'un assez grand nombre persévèrent jusqu'au bout et sont, à la fin de leur séjour, en état de gagner leur vie.

Peu d'institutions de patronage sont en mesure de pousser aussi loin leur assistance. C'est là le caractère le plus saillant de notre Société.

Il en est un aussi qui lui est entièrement personnel et ne se rencontre dans aucune autre maison de même nature, pas plus à l'étranger qu'en France. Bien qu'il soit bien connu de vous, j'aime à le rappeler. A la fin des six mois, nous conservons à l'atelier, si elles le désirent, les ouvrières que nous avons formées. Elles s'établissent dans le voisinage et, désormais ouvrières libres, elles viennent volontairement au travail, et y reçoivent alors le plein salaire des ateliers similaires. Ce sont nos *externes*.

De plus, elles peuvent, moyennant une retenue de cinquante centimes par jour, continuer à prendre leur nourriture à l'Asile.

Tout ceci montre combien sont vaines les défiances et les critiques dont tant de gens mal informés accueillent encore les efforts du patronage. Ce qui le prouve mieux encore, c'est l'extension que reçoit d'année en année cette nécessaire institution. L'union des Sociétés de patronage et son actif secrétaire général y ont beaucoup contribué, je suis heureux de leur en rendre hommage.

C'est donc avec de nouvelles paroles d'encouragement et d'espoir que je puis clore cette séance. (*Applaudissements.*)

L'approbation des comptes de 1903 est mise aux voix. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Trois administrateurs sortants sont à remplacer : ce sont MM. Clairin, Edouard Millaud et Rous. Leur réélection étant autorisée par les statuts, l'Assemblée renouvelle leurs pouvoirs à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 6 heures.

LIBÉRÉS CONDITIONNELS

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
I			
Opérations de 1903 :			
Libérés conditionnels restant à l'asile le 31 décembre 1902.....	»	»	»
Détenus ayant demandé l'assistance de la Société pour obtenir la libération conditionnelle en 1903.....	163	1	164
TOTAUX.....	163	1	164
II			
Mouvement des demandes :			
Demandes rejetées par la Société.....	72	»	72
Demandes appuyées par la Société, sur lesquelles l'Administration pénitentiaire n'a pas fait connaître sa décision.....	43	»	43
Demandes appuyées par la Société et admises par l'Administration pénitentiaire.....	48	1	49
Libérés restant à l'asile au 31 décembre 1903.	1	»	1
TOTAUX.....	164	1	165
III			
Mouvement du Patronage :			
Libérés conditionnels ayant trouvé du travail... — ayant quitté l'asile à leur libération définitive.....	48	1	49
— restant à l'asile au 31 décembre 1903.	1	»	1
Total des libérés conditionnels patronnés en 1903.....	49	1	50

**COMPTE FINANCIER
DE L'EXERCICE 1903**

BUDGET DE RECETTES

Total des recettes	84.980 30
Expatriations et rapatriements	25 15
Produit net des souscriptions, quêtes et dons recueillis par les dames quéteuses ou versés directement au bureau	4.900 78
Subventions	46.920 73
Ministère de l'Intérieur	36.000 »
Conseil municipal de Paris	500 »
Conseil général de la Seine	1.000 »
Conseils généraux des départements	2.600 »
Pour la libération conditionnelle	1.920 »
Atelier de brochage	18.464 47
Produit du travail livré	16.372 47
Travail en magasin au 31 Décembre 1903	2.092 »
Atelier de ligots	19.569 95
Produit net des ventes	17.621 20
Ligots en magasin au 31 décembre 1903	324 »
Matières premières en magasin au 31 déc. 1903	1.624 75
Total des Recettes	84.980 30

Total. Fr. 84.980 30

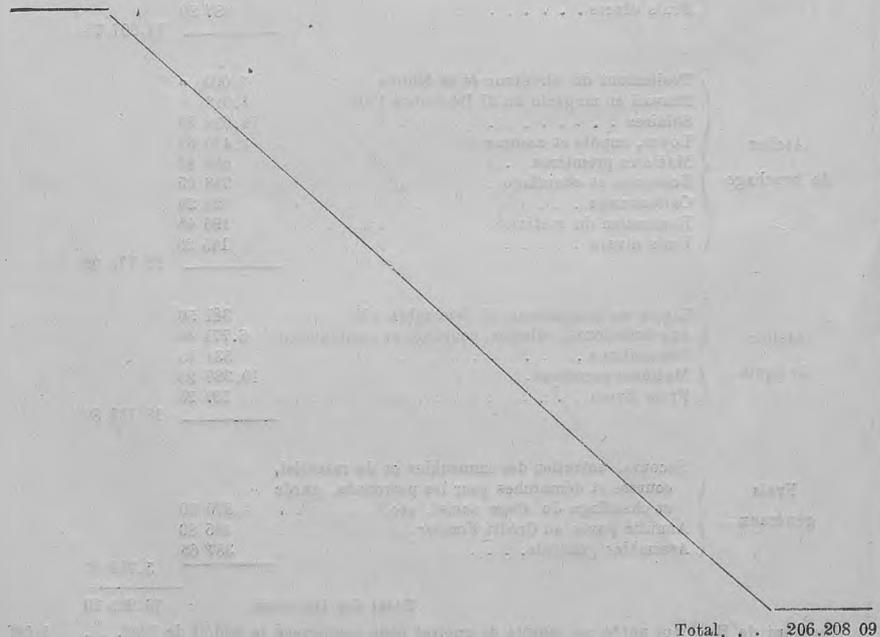
L'EXERCICE 1903 DÉPENSES

Total des Dépenses	79.900 20
Expatriations et rapatriements	62 55
Frais de voyage et soldes remis aux expatriés	25 05
Secours accordés par la Société	37 50
Administration	6.966 90
Personnel	6.700 »
Fournitures de bureau et correspondance	266 90
Asile des femmes	12.172 60
Traitement de la directrice	1.500 »
Loyer, eau, impôts, assurance et vidange	2.566 85
Nourriture	4.660 40
Eclairage, chauffage et blanchissage	2.056 15
Secours en espèces et médicaments	96 20
Frais divers	1.293 »
Asile Laubespain	14.007 75
Traitement du directeur et gratification	1.540 »
Eau, impôts, assurance et vidange	1.257 20
Nourriture	9.290 50
Blanchissage et propreté	436 15
Eclairage et chauffage	1.046 70
Pièces militaires	» »
Frais divers	387 20
Atelier de brochage	22.775 95
Traitement du directeur et sa femme	2.000 »
Travail en magasin au 31 Décembre 1902	1.013 »
Salaires	14.654 55
Loyer, impôts et assurance	2.470 65
Matières premières	628 80
Eclairage et chauffage	743 05
Camionnage	924 20
Réparation du matériel	196 45
Frais divers	145 25
Atelier de ligots	18.169 80
Ligots en magasin au 31 Décembre 1902	341 50
Appointements, salaires, courtage et camionnage	6.771 40
Réparations	531 75
Matières premières	10.387 95
Frais divers	137 20
Frais généraux	5.744 65
Secours, entretien des immeubles et du matériel, courses et démarches pour les patronnés, garde et chauffage du siège social, etc.	4.870 20
Annuité payée au Crédit Foncier	486 80
Assemblée générale	387 65
Total des Dépenses	79.900 20
Excédent de Recettes porté au compte de capital pour compenser le déficit de 1902	5.080 10
Total égal	84.980 30

BILAN AU

ACTIF

Espèces en caisse	2.304 80
Espèces en dépôt au Crédit Lyonnais	7.447 »
Espèces en dépôt à la Caisse des Dépôts et Consignations	376 08
Immeubles	137.519 45
Matériel du bureau et des Asiles	16.680 05
Valeur industrielle du brochage	32.000 »
Matières premières existant à l'atelier des ligots	1.624 75
Marchandises en magasin	324 »
{ Ligots	324 »
{ Brochage	2.092 »
{	2.416 »
Débiteurs de l'atelier de brochage	2.049 41
Débiteurs de l'atelier des ligots	2.288 25
Débiteurs divers	1.502 30

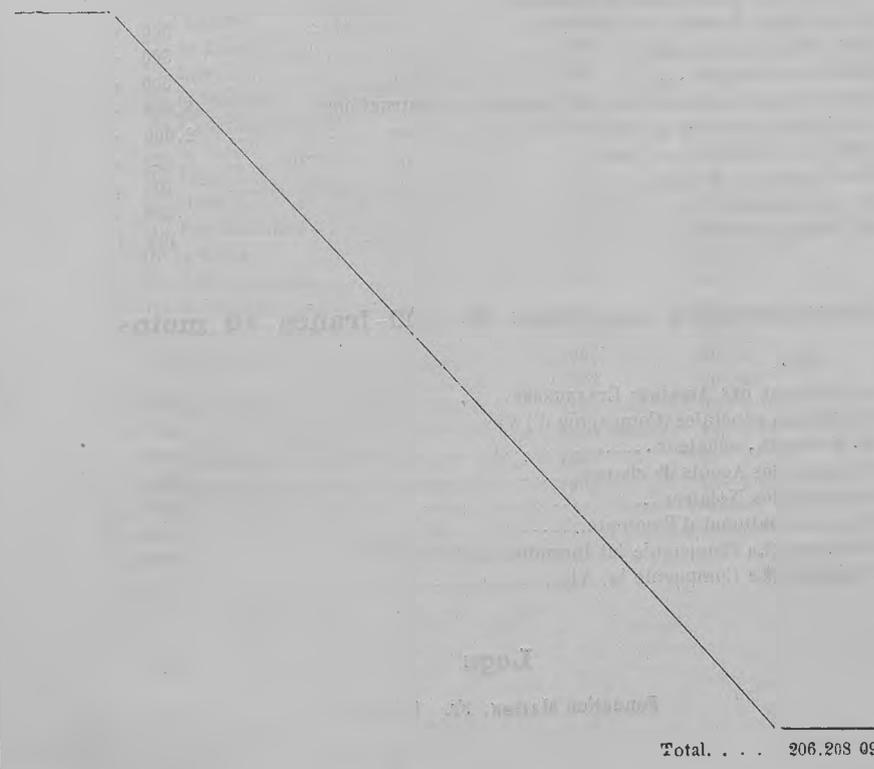


Total 206.208 09

31 DÉCEMBRE 1903

PASSIF

Sommes dues au Crédit Foncier	9.255 59
Pécules des libérés conditionnels	1.000 40
Pécules des femmes patronnées	96 25
Somme due aux fournisseurs	668 23
Créanciers divers	388 05
Capital au 31 décembre 1903	191.799 55



Total 206.208 09

DONATEURS

(ARTICLE 5, § 2 DES STATUTS)

M. le comte DE LAUBESPIN, sénateur (pour la libération conditionnelle).....	Fr. 40.000 »
M. le comte de CHAMBRUN.....	15.000 »
M. DUFRESNE, sénateur.....	2.000 »
M. BONNARD.....	1.000 »
M. CALMANN-LÉVY.....	1.000 »
M. MAME, imprimeur.....	500 »
M. BONTOUX (Eugène).....	1.100 »
M. le baron GUSTAVE DE ROTHSCHILD.....	500 »
M. le baron ALPHONSE DE ROTHSCHILD.....	500 »
M. le baron EDMOND DE ROTHSCHILD.....	500 »
M ^{me} MARGUERITE ANDRÉ.....	500 »
M ^{me} CALMANN-LÉVY.....	500 »
Paris-Mutuel (subventions pour terrain et constructions).....	45.000 »
La Société des bains de mer de Monaco.....	2.000 »
M ^{me} la Comtesse de SALIS.....	500 »
M ^{me} EDOUARD MALLET.....	400 »
M. DE REINACH.....	600 »
M. GOUIN, sénateur.....	400 »

Souscriptions annuelles de 100 francs au moins

MM.	
LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....	400 »
Assurances générales (Compagnie d') Vie.....	300 »
M. BÉRENGER, sénateur.....	100 »
Chambre des Agents de change.....	200 »
Chambre des Notaires.....	200 »
Comptoir national d'Escompte.....	100 »
Nationale (La Compagnie la) Incendie.....	100 »
Nationale (La Compagnie la) Vie.....	100 »

Legs

Fondation MAISON. Fr. 1.157 87

SUBVENTIONS

De l'Etat.....	Fr. 36.000 »
» (Indemnité pour les libérés conditionnels).....	1.920 »
Du Conseil municipal de la Ville de Paris, pour 1903.....	500 »
Du Conseil général du Calvados.....	1902 Fr. 300 »
Du Cantal.....	1903 — 50 »
De la Côte-d'Or.....	1903 — 100 »
Du Doubs.....	1903 — 100 »
D'Eure-et-Loir.....	1903 — 25 »
Du Finistère.....	1902 — 200 »
Du Gard.....	1902 — 50 »
—.....	1903 — 50 »
D'Ille-et-Vilaine.....	1902 — 50 »
Des Landes.....	1903 — 50 »
De la Loire.....	1903 — 25 »
Du Lot.....	1902 — 50 »
De la Manche.....	1903 — 300 »
De Meurthe-et-Moselle.....	1903 — 50 »
De la Nièvre.....	1903 — 50 »
Du Nord.....	1903 — 100 »
De l'Oise.....	1902 — 50 »
Du Pas-de-Calais.....	1903 — 300 »
De la Seine.....	1902 — 1.000 »
De Seine-et-Marne.....	1903 — 200 »
De la Somme.....	1902 — 100 »
—.....	1903 — 100 »
Du Vaucluse.....	1902 — 50 »
—.....	1903 — 50 »
De la Vienne.....	1902 — 25 »
—.....	1903 — 25 »
Des Vosges.....	1903 — 100 »
De l'Yonne.....	1903 — 50 »
	<u>3.600 »</u>
TOTAL DES SUBVENTIONS.....	Fr. <u>42.020 »</u>

SOUSCRIPTIONS & QUÊTES

A		MM.	
MM		BOUVIN-CHAMPEAUX, avocat à la	
AGNÈS (M ^{me})	5	Cour de Cassation	5
AGUILLON, avocat à la Cour de		BON GÉNIE (Société anonyme le)	10
cassation	10	BON MARCHÉ (Magasins du)	50
ALCAN, éditeur	5	BONNAT, membre de l'Institut	5
ALENGON (duc d')	20	BONTOUX (M ^{me})	20
ALICOT (M ^{me})	10	BOUCARD	5
AMY, notaire	10	BOUCHERON	10
ANDRÉ (M ^{me} Alfred)	20	BOUCTOT (M ^{me})	5
ANDRIEU (M ^{me})	5	BOURBON-BUSSET (V ^{te} de)	5
ANONYME	10	BOURSE (M ^{me})	5
APPERT (M ^{me})	5	BOUSQUET (M ^{me} Gastonde)	10
ASSOLANT (M ^{me} Adrien)	10	BOUTAREL (de)	20
AUDIFFRED (M ^{me})	10	BOUTHORS (M ^{me})	5
AUDIN DU MÈNIL (M ^{me})	5	BOUTROUX (Membre de l'Institut)	10
AUFEMORDT ET C ^{ie}	5	BRACH (M ^{me} Victor)	5
AUGIER (M ^{me} la baronne)	10	BRAULT, notaire	5
		BRAULT, agent de change	5
		BRELAY (M ^{me})	5
		BREVILLE (de)	5
		BROCA (M ^{me} G.)	5
		BRONGNIART	5
		BRUN (M ^{me} Ch.)	10
		BUCQUET	5
		BUCQUOY (docteur)	5
		BUREAU	5
		BUTTURA (M ^{me})	5
B		C	
BABINET, conseiller honoraire à		CAHEN (M ^{me})	5
la Cour de cassation	10	CAHEN D'ANVERS (M ^{me} Albert)	10
BACOT, agent de change	5	CALARY (M ^{me} Raoul)	10
BANNEVILLE (M ^{me} de)	5	CALMANN-LÉVY (M ^{me})	10
BARBEY (M ^{me})	5	CAPENDU (M ^{me})	5
BARBIER (M ^{me})	10	CARETTE	5
BARBOUX, ancien bâtonnier	10	CARON (M ^{me})	5
BARDOUX (M ^{me})	5	CARPENTIER	5
BARLUET (M ^{me})	5	CARTIER (E.) ancien bâtonnier	5
BARTHOLONI	10	CASIMIR-PERIER	10
BAUJARD (M ^{me})	5	CASIMIR-PERIER (M ^{me})	5
BAUME (Charles)	5	CERF (M ^{me} Hippolyte)	15
BAVELIER (M ^{me})	5	CERF (M ^{me} B.)	10
BECKER (M ^{me})	5	CERJAT (M ^{me} de)	5
BEQUET (M ^{me})	5	CHAMBRE DES AVOUÉS A LA COUR	
BÉJOT, agent de change	5	D'APPEL	50
BÉJOT	5	CHAMBRE SYNDICALE DES COMMIS-	
BELIN frères, éditeurs	5	SAIRES-PRISEURS	50
BELLAIGUE (A.)	20	CHAMBRE SYNDICALE DES VINS ET	
BELLET	20	SPIRITUEUX EN GROS	30
BELLOM (M ^{me})	10	CHARLOT (M ^{me})	5
BENEL (M ^{me})	5	CHARMET	5
BENHAM (M. et M ^{me})	5	CHASLIN (M ^{me})	5
BERCEAU	10	CHATELIN (M ^{me})	5
BERGERON (M ^{me})	20	CHAUCHAT (M ^{me} E.)	5
BERNARD et fils	5	CHAUDRON frères	5
BERTEUX (comtesse de)	5	CHEMINADE	5
BESSAND père et fils et C ^{ie} (Belle			
Jardinière)	25		
BÉTOLAUD, ancien bâtonnier	10		
BIEDERMANN (M ^{me})	10		
BILLY (de)	5		
BINDING (M ^{me})	5		
BOIS (G.), avocat	10		
BOISTEL (A.)	5		

MM.		MM.	
CHERONNET (M ^{me})	5	DUFOURMANTELE	5
CHEVRIER, conseiller à la Cour		DULUD, avoué	10
de cassation	10	DUPERRÉ (amiral)	5
CHEVRIER (M ^{me})	5	DUPONT (M ^{me})	5
CHEYSSON, inspecteur général des		DURAND-JOURNET (M ^{me})	5
Ponts et Chaussées, membre			
de l'Institut	10		
CLAMAGERAN (M ^{me})	10		
CLAMOND	5		
CLAUDE-LAFONTAINE et MARTINET	10		
CLAVAUD (M ^{me})	5		
CLÉMENT (M ^{me} Léon)	5		
CLÉRY, avocat	10		
COLLIN (M ^{me} Emile)	5		
COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX	10		
CORDELET, sénateur	10		
COSTÉ et CRIÉ, directeur des			
Magasins du Pauvre Jacques	5		
COTELLE (M ^{me})	5		
COTTENET, notaire	5		
COURTOT (M ^{me} Lucien)	5		
COUVREUX (M ^{me})	5		
CURÉ DE LA MADELEINE (M. le)	20		
COVINOT (M ^{me})	5		
D		E	
DANSAC (M ^{lle})	5	ENGEL (M ^{me})	10
DANTON	10	ERLANGER (M ^{me} la baronne d')	20
DANVIN, notaire	5	ESPINAS	10
DAUCHEZ, banquier	5	ÉTIENNE (M ^{me})	5
DECAUVILLE, ancien sénateur	20	EVAIN (M ^{me} la baronne)	5
DEHOLLAIN	10		
DELABORDE (M ^{me} L.)	5		
DELAFON, notaire	10		
DELAIRE (A.)	20		
DELAPALME, notaire	5		
DELAVILLE LEROUX (M ^{me})	5		
DEMACHY-SEILLIÈRE et C ^{ie}	20		
DEMARTIAL, conseiller à la Cour			
de cassation	10		
DESCHAMPS (M ^{me})	5		
DESJARDINS (M ^{me})	5		
DESPORTES (M ^{me} Fernand)	10		
DESPREZ (M ^{me})	5		
DEUTSCH fils (A.)	10		
DEUTSCH (M ^{me} F.)	10		
DEVIN (Léon), ancien bâtonnier	5		
DOBY (M ^{me})	5		
DOLFUS (P.), agent de change	20		
DOLZEON	5		
DRAKE, député	5		
DREYFUS (Ferdinand), membre			
du Conseil supérieur des pri-			
sons	10		
DROZ (Alfred)	5		
DUBOIS (M ^{me})	10		
DUBOIS (M ^{me})	5		
DU BUI, ancien bâtonnier	10		
DUCHATTEL (comte)	20		
DUCOING et LOISELLE	5		
DUEZ (M ^{me})	20		
DUPAURE (A.), ancien député	5		
		F	
		FALCOU (M ^{me})	5
		FALLOT-LEGRAND (M ^{me})	5
		FANON	5
		FAUCHE (M ^{me})	5
		FENAILLE (M ^{me})	5
		FÈRE (M ^{me})	5
		FERNET (M ^{me})	5
		FERRY (M ^{me} Jules)	10
		FERTÉ (M ^{me})	5
		FEUILLOLEY, avocat général à la	
		Cour de cassation	10
		FIGARO (Journal Le)	20
		FIRINO, ancien député	5
		FIRMIN DIDOT, éditeur	5
		FLAHAUT (M ^{me})	5
		FLEUREAU	5
		FOUCHER DE CAREIL (comtesse)	20
		FOULD (PAUL)	10
		FRANCK DE FERRIÈRE	10
		FRANKLIN, conseiller honoraire	
		à la Cour de cassation	20
		FRÉMONT (M ^{me})	5
		G	
		GABRIEL et C ^{ie}	5
		GAILLARD	5
		GAILLY, ancien sénateur	20
		GALINDEZ (M ^{me})	5
		GASPARI (E.)	5
		GASTINNE-RENETTE	5
		GAUDIN (M ^{me})	5
		GAUTHIER-VILLARS (M ^{me})	25
		GAZETTE DES TRIBUNAUX (Lu)	5
		GEFFROY (M ^{me})	10
		GEOFFROY (M ^{me})	5
		GÉRARD (baron)	10
		GÉRARD (M ^{lle})	5
		GERBIDON (M ^{lle})	10
		GÉRENTE (M ^{me} Ernest)	5
		GERMAIN (M ^{me})	5
		GIDE (M ^{me})	5
		GIRARDIN (M ^{me})	5

MM.	
GIRAudeau, agent de change...	5
GIZON (M ^{me})	5
GOBERT-MARTIN (à Réaumur)	10
GOBLET (M ^{me})	5
GOMEL	10
GONNET (M ^{me})	5
GOULDEN (M ^{me})	5
GOURDAULT et NOMBLET	5
GOUVION-SAINT-CYR (marquis de)	5
GRAINVILLE (M ^{me})	5
GRANDJEAN et PENET (M ^{mes})	5
GRÉARD, Vice-Recteur honoraire de l'Académie de Paris	10
GREFFULHE (comte)	40
GRETERIN (M ^{me})	5
GRIGNON (M ^{me})	5
GROUVEL (M ^{me})	5
GUÉDON (M ^{me})	10
GUICHARD (M ^{me} Jules)	10
GUICHEN (M ^{me} la comtesse de)	5
GUILLET (M ^{me})	5
GUILLOT (M ^{me})	5
GUY (M ^{lle})	10
GUY (M ^{me})	5
GUYOT (M ^{me})	5

H

HAMELIN (M ^{me})	5
HAMMER (M ^{me})	5
HARCOURT (Marquis d')	5
HARDOIN, avocat	5
HARTMANN et fils	5
HARTMANN (M ^{me} Frédéric)	5
HAUSSONVILLE (comte d'), membre de l'Académie française	5
HAYEM et C ^{ie}	10
HÉBRARD, directeur du journal <i>Le Temps</i>	20
HECHT (M ^{me})	20
HEINE et C ^{ie}	10
HENNESSY	5
HERBERT, Secrétaire général de la Société des Mines	5
HERRMANN (M ^{me})	5
HEURTEAU (M ^{me})	5
HIMLY, membre de l'Institut	5
HIRSCH (M ^{me})	5
HOTTINGUER (baronne)	30
HOGETTE	5
HOVELACQUE (M ^{me})	5
HOVELACQUE (M ^{me})	5
HUBNER (M ^{me})	5
HUGO-OBERNDORFFER	5

I J

ISTEL (M ^{me})	5
ISTEL (Isidore)	10
IWEINS (M ^{me})	5
JACOB (M ^{me})	5
JARNAC (M ^{me} de)	5

MM.	
JOBBÉ-DUVAL	5
JOIN-LAMBERT	5
JOLY (de)	5
JORNAN	10

K

KAHN	10
KASTLER, notaire	5
KERHALLET (de)	10
KLOTZ (M ^{me})	5
KRANTZ (M ^{me})	20

L

LABBÉ (M ^{me})	20
LABEY et C ^{ie}	5
LABOULAYE (de), ancien ambassadeur	20
LA FERTÉ	5
LAJUDÉE (M ^{me} de)	5
LAMBERT-CHAMPY	5
LAMÉ-FLEURY	20
LANNELONGUE (M ^{me})	5
LA PERCHE	5
LAPORTE	5
LARANGOT (M ^{me})	5
LARIVIÈRE	5
LASCOUX (M ^{me})	5
LAUER (M ^{me})	5
LAURENT, notaire	5
LAURENT-DEGOUSSÉE (M ^{me})	5
LAYOLLÉE (M ^{me})	5
LAZARD frères et C ^{ie}	20
LEBEL (M ^{me} Alfred)	10
LECHALAS (M ^{me})	5
LEFEBVRE (M ^{me})	5
LEFEBVRE	5
LEFÉBURE (Léon)	20
LEFERME (M ^{me})	5
LEFOUILLON (M ^{me})	5
LEFUEL, cons. à la Cour d'appel	5
LEHIDEUX, banquier	20
LE LASSEUR (baronne)	5
LEMENIL	5
LEQUESNE	10
LEROY BEAULIEU, membre de l'Institut	5
LEROY-DUPRÉ et C ^{ie} , banquiers	5
LESBROS (M ^{me})	5
LEVALLOIS et C ^{ie}	5
LÉVEILLÉ (M ^{me})	5
LEVEL (M ^{me} Émile)	5
LEVEN	5
LÉVY (M ^{me} Anatol.)	5
LIARD, vice-recteur de l'Académie de Paris	20
LIONNET (M ^{me})	5
LOGEARD (M ^{me})	5
LOISEAU (M ^{me})	5
LORTAT-JACOB, avoué honoraire	20
LOT, ancien greffier à la Cour d'appel	20

MM.	
LOUBERS, conseiller à la Cour de cassation	5
LOUCHET (M ^{me})	5
LOVE (M ^{me})	5
LOWENSTEIN frères	10

M

MADÉLINE	5
MAGIMEL	10
MAILLÉ (comte de)	10
MALENFANT	5
MALLET frères, banquiers	40
MANCEL (M ^{me})	10
MANNHEIM	5
MANSAIS (M ^{me})	5
MARCHAND	5
MARCUARD et C ^{ie}	10
MARESCAL (M ^{me})	5
MARGUERIE	5
MARION	20
MARIX (M ^{me} Edmond)	5
MAS (M ^{me})	5
MASSON et C ^{ie} , éditeurs	10
MATHILDE (princesse)	20
MAYNIEL, conseiller d'Etat	10
MERLIN (M ^{me})	5
MÉRY (M ^{me})	5
MEUNIER	5
MEURINNE (M ^{me} Edouard)	5
MEYNADIER (M ^{me})	5
MICHELEZ, notaire	5
MILLAUD (M ^{me} Edouard)	5
MIMEREL, avocat au conseil d'Etat	20
MIR (M ^{me})	10
MIRABAUD (M ^{me} Albert)	10
MIRABEAU et PUERARI	20
MIRAULT (M ^{me})	10
MONACO (le Prince de)	20
MONOD (Henri), conseiller d'Etat	5
MONTESQUIOU (comte W de)	5
MORANDIÈRE (de la)	5
MOREAU (M ^{me} Auguste)	5
MOREL, gouverneur du Crédit Foncier	25
MOREL d'ARLEUX (docteur Paul)	5
MORNAY (marquis de)	5
MOTET (docteur)	20
MOUSTIER (marquis de), député	10
MOUTARD-MARTIN, avocat au Conseil d'Etat	5
MULLER (Ed.), ancien député	5
MURAT (princesse Joachim)	50

N

NALÉCHE (de), directeur du journal des <i>Débats</i>	10
NATHAN (M ^{me} Henri)	10
NAUD et C ^{ie}	5
NEUFILZE (baronne de)	10
NEUBAUSS	10
NICOLAS (M ^{me})	10
NOACII-DOLLFUS	5

MM.	
NOVIÈRE (M ^{me} de)	10
NORBLING (de)	20

O

OBISSIER, docteur	5
OCHS (M ^{me} Alphonsine)	10
ODIER (M ^{lle})	5
OFFROY, GUYARD et C ^{ie} , banquiers	5

P

PAGÈS (M ^{me})	5
PAGÈS (M ^{me})	5
PAM (M ^{me})	5
PARIS-FRANCE (société anonyme)	20
PARENTIER (général)	20
PASSAVANT	5
PASSEZ, avocat à la Cour de cassation	10
PAULIAN	10
PEAN DE SAINT-GILLES	10
PÉNICAUT, PELLETIER et C ^{ie}	10
PEREIRE (M ^{me} Gustave)	5
PÉRON (M ^{me})	5
PÉRONNE	5
PÉRONNE, notaire	5
PÉROUSE	5
PÉROUSE (M ^{me})	5
PERSOZ (M ^{me} Jules)	5
PETIT JOURNAL (le)	10
PETIT PARISIEN (le)	20
PETSCHÉ (M ^{me})	5
PICOT (G.), membre de l'Institut	10
PIGALLE (commandant)	5
PIILLET-WILL (comte)	10
PINGUET, notaire	5
PLON-NOURRIT et C ^{ie}	5
POISSON, notaire	10
POIX (princesse de)	5
POLETNICH	5
POLONCEAU (M ^{me})	10
POMEREU (Vicomte de)	20
PORGÈS (M ^{me})	5
POSTOLE	5
POTIN (Félix)	25
POTOCKI (comte)	5
POUGNET	10
POUILLET (M ^{me})	10
PRAT (M ^{me} Henri)	5
PROPPER (M ^{me})	10
PROUST, avocat, ancien magistrat	20
PUAUX, ministre prote-tant	5
PULLEU (M ^{me})	5

Q

QUESNEL (M ^{me})	10
QUÉVREMONT (M ^{me})	5

R

RAOUL-DUVAL (M ^{me} E.)	5
RAOUL-DUVAL (M ^{me} F.)	5

